

Mentions légales

Ce site est édité par la société BPCE.

Identification de l'éditeur et de l'hébergeur

Editeur	BPCE
Forme sociale	Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 242 487 090 €
Siège social :	7, Promenade Germaine Sablon – 75013 Paris - France
N° SIREN :	493 455 042 RCS Paris
N° d'identification. Intracommunautaire :	FR 26 493 455 042
Contact :	contact.communicationbpce@bpce.fr + 33 (0) 1 58 40 41 42
Directeur de publication :	Mr Nicolas NAMIAS, Président du Directoire
Responsable de la rédaction	Mr Maxime PECH DE PLUVINEL, Directeur de la communication du Groupe BPCE
Hébergeur	BPCE Infogérance & Technologies Siège social : 110, avenue de France - 75013 Paris - France Téléphone : 01 87 25 43 33

BPCE est un établissement de crédit de droit français agréé en qualité de banque prestataire de services d'investissement, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier et contrôlée par la Banque Centrale Européenne (Sonnenmannstrasse 20, D-60314 Frankfurt-am-Main, Allemagne).

BPCE est adhérent auprès de la FBF - Fédération Bancaire Française, organisation professionnelle représentative de la profession bancaire.

Intermédiaire en assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n°08045100.

Conditions d'accès et d'utilisation

www.conduxio.com est un site de BPCE, accessible aux seuls utilisateurs habilités.

L'utilisateur du site reconnaît avoir pris connaissance des présentes informations légales et s'engage à les respecter.

Pour une utilisation optimisée des fonctionnalités accessibles sous conduxio.com, les utilisateurs doivent disposer d'un des navigateurs suivants (Edge, Chrome, Firefox) avec une configuration d'écran de 800 x 600.

Pour des raisons de maintenance mais également en cas de force majeure, difficultés informatiques, difficultés liées aux réseaux de télécommunications ou autres difficultés techniques, BPCE pourra interrompre l'accès au site et ne saurait être tenu responsable de l'impossibilité d'accéder au présent site.

Fonds de garantie des dépôts et de résolution (FGDR)

Créé par la loi, le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR) est chargé de protéger et indemniser les clients d'une banque lorsqu'elle fait faillite. Le FGDR indemnise les dépôts jusqu'à 100 000 euros par client et par établissement. La Garantie des Dépôts couvre les particuliers majeurs et mineurs, les entreprises ou les associations et tout autre groupement professionnel. Pour plus d'informations, cliquez [ici](#).

Téléchargez la plaquette du FGDR en cliquant [ici](#).

Propriété intellectuelle

L'ensemble des contenus (textes, marques, logos, etc.), figurant sur les pages de ce site sont la propriété exclusive de BPCE. Toute reproduction, représentation, diffusion ou extraction non autorisée, en tout ou partie, du contenu du site constituerait une contrefaçon des droits de propriété intellectuelle de BPCE susceptible d'engager la responsabilité civile et pénale du contrefacteur.

Droit applicable

Ce site est soumis à la loi française.